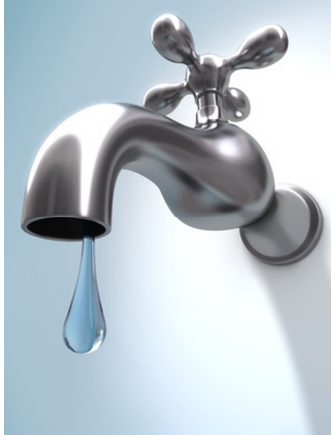


La Nouvelle-Eau 2011

Un nouveau système d'approvisionnement en eau pour la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff



Dans le cadre des efforts continus accomplis par la Municipalité d'Ayer's Cliff pour améliorer sa gestion environnementale (nous avons déjà réussi à valoriser 67% de nos déchets qui étaient auparavant envoyés au dépotoir), nous sommes extrêmement fiers d'annoncer la mise en service de nos nouvelles installations de fourniture d'eau potable, qui proviendra désormais de la nappe phréatique, à partir de notre nouveau puits situé sur le chemin Boyton. Ce projet qui a été réalisé suite aux nouvelles réglementations provinciales, garantira une eau de meilleure qualité pour les citoyens pour des années à venir. L'utilisation de l'eau provenant de cette source souterraine est non seulement plus économique que l'eau du lac, mais protégera notre communauté contre un désastre écologique éventuel.

Le Comité Consultatif en Environnement

Les avantages de l'eau souterraine

- La qualité et la température de l'eau souterraine varient moins dans le temps que celles des eaux de surface
- Puisque l'eau souterraine coule à travers un aquifère, elle est naturellement filtrée et contient habituellement moins de matières en suspension et de matières non dissoutes totales que les eaux de surface
- Donc, après une forte pluie, fini l'eau brune!
- Avec cette filtration, combinée à une longue période de séjour souterrain, l'eau est ordinairement exempte de microorganismes pathogènes
- L'eau souterraine requiert moins de traitements dispendieux pour la consommation humaine

L'eau n'est pas une ressource inépuisable

La Municipalité d'Ayer's Cliff dispose d'une importante ressource d'eau souterraine, toutefois celle-ci n'est pas inépuisable. Jusqu'à 10,000 années pourraient être nécessaires pour rétablir les réserves actuelles d'eau provenant de notre puits. Nous avons tous un rôle à jouer afin de protéger et de conserver l'eau pour les générations futures.



Trucs pour réduire notre consommation d'eau

Économiser 12 litres/minute

Fermer le robinet en se rasant ou en se brossant les dents

Économiser 25 litres/jour

Réparer les fuites dans les robinets

Économiser 200 litres/douche

Prendre une douche rapide d'au plus 5 minutes (au lieu d'une douche de 15 minutes)

Économiser 6000 litres/année

Utiliser un seau et une éponge pour laver l'auto
Ne pas utiliser d'eau, mais un balai pour nettoyer l'entrée de garage et les trottoirs
Arroser la pelouse que lorsque nécessaire, une bonne pluie suffit généralement

Recueillir l'eau de pluie dans un baril et s'en servir pour arroser le jardin. C'est mieux pour les plantes

Économiser 11 000 litres/année

Choisir un modèle de toilette à faible débit et à double commande (3-6 l)

Éviter de tirer la chasse d'eau pour un simple mouchoir

Mettre une bouteille remplie de sable pour réduire le volume du réservoir de la toilette

Rappel du Règlement municipal concernant l'utilisation extérieure de l'eau (Règl.2003-10)

La vente d'eau provenant du réseau de la Municipalité est interdite.

Tout emploi abusif de l'eau du réseau municipal est interdit.

Du 1er juin au 1er septembre de chaque année, l'arrosage des pelouses doit se faire entre 19 heures et 7 heures.

Une lance à fermeture automatique est requise pour laver l'auto.

En cas d'urgence, la Municipalité peut interdire l'utilisation extérieure de l'eau.

Quelques adresses internet

Politique québécoise

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm

Au sujet de l'eau souterraine

www.ec.gc.ca/eau-water

Trucs pour économiser l'eau

<http://www.reseau-environnement.com/peep/index.html>

www.on.ec.gc.ca/reseau/watertips_f.html

www.crd.bc.ca/water/conservation/household/indoor_savingtips.htm

